L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 SEPTEMBRE 1859.

Imprimé et publié par
G^e F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES;
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
Rue de Chartres, No 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine", à raison de 25 cents pour les six numéros qu'on paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce Jour.

Par C. E. Forstall, rue Royale, No 274, entre Dumaine et St-Philippe —Fonds d'un magasin de meubles.

Par E. Roger & Co, 28, Vieille-Levée—Marchandises sèches.

Par M. Barnett, Jr., coin Chartres et St-Louis—Indiennes avariées.

L'Affaire de San Juan.

Depuis quelques jours le télégraphe nous transmet des avis mystérieux sur ce que les correspondants de Washington appellent l'affaire de San Juan. Une première dépêche nous annonçait que le général Scott avait été mandé en toute hâte auprès du président et des secrétaires, et une seconde, publiée dimanche, nous a appris que M. Buchanan et le cabinet s'étaient décidés à envoyer le commandant en chef de l'armée à San Juan.

Or, San Juan est une île située dans le Pacifique, dans le voisinage du territoire de Washington, lequel faisait autrefois partie du territoire de l'Oregon. Pour que le gouvernement n'ait pas hésité à exposer aux fatigues et aux dangers d'un voyage lointain un homme de l'âge du général Scott, il faut que la question soulevée à San Juan lui ait paru très grave et qu'un conflit entre les troupes anglaises et américaines lui semble imminent.

Mais de quoi s'agit-il donc, demanderont peut-être beaucoup de nos lecteurs, et qu'est-ce que c'est que ce différend qui menace de mettre en présence, les armes à la main, dans une petite île du Pacifique dont on ignorait même l'existence, les soldats et les marins de deux gouvernements amis? Nous allons tacher de les éclairer.

Nous avons dit plus haut ce que c'est que l'île de San Juan. A qui appartient-elle? Les Américains ont toujours cru qu'elle dépend du territoire de Washington et qu'elle fait conséquemment partie du domaine des Etats-Unis. Dans la carte du territoire elle est annexée au comté de Whatcom, qui s'étend jusqu'aux rivages de l'Océan. Le gouverneur y a placé un magistrat, M. R. Crosbie, pour prendre connaissance des affaires litigieuses, conformément aux réglemens territoriaux en vigueur. Le président des Etats-Unis, d'un autre côté, y a envoyé un collecteur, M. Hubbs, qui y réside depuis trois ans et qui a, jusqu'à présent, exercé ses fonctions sans protestation de la part de qui que ce soit.

San Juan a une superficie de soixante-cinq milles carrés. Comme position militaire, cette île, qui possède un admirable port de relâche, est sans égale sur toute la côte du nord de l'Amérique. Le terrain y est en outre d'une fertilité extraordinaire.

Depuis deux ans, les Indiens habitant l'île et d'autres venus du continent ont commis à San Juan de meurtres nombreux. Plusieurs Américains ont été assassinés presque en vue des établissements, et le péril est devenu si pressant pour les autres, qu'ils se sont adressés au général Harney, commandant en chef de la division du Pacifique, et l'ont prié d'envoyer quelques troupes dans l'île. Le général avait déjà appris ce qui s'y passait, et avant même d'avoir reçu le mémoire des Américains, il avait dirigé sur le théâtre des troubles une compagnie de soixante-six hommes, avec trois pièces d'artillerie, sous les ordres du capitaine Pickett.

Les Anglais qui jusqu'alors n'avaient pas songé à contester aux Américains l'autorité que ceux-ci exerçaient dans l'île, s'émurent à la vue de l'uniforme des Etats-Unis, et les directeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui ont un comptoir à San Juan, intimèrent au capitaine Pickett l'ordre d'évacuer la colonie. On devine aisément la réponse de ce dernier. Il occupa l'île, dit-il, en vertu d'ordres de son gouvernement, et il y resterait jusqu'à ce que son gouvernement le rappelât.

Le gouverneur des colonies anglaises de l'Amérique du nord, M. Douglass, s'adressa alors directement au général Harney et protesta contre l'occupation militaire de San Juan qui, dit-il, fait partie du territoire de Sa Majesté britannique. Le général répondit que l'île appartenait aux Etats-Unis et que ses soldats américains y resteraient pour protéger leurs nationaux. Puis il envoya aux officiers commandant les différentes garnisons de l'Oregon l'ordre de se diriger en toute hâte sur les bords du Pacifique avec leurs forces afin d'être prêts à toute éventualité.

Aux dernières dates (13 août) il se disposait à embarquer la plus grande partie de ces troupes pour San Juan. Il avait précédemment écrit au président pour l'informer de l'état des choses et lui demander des instructions.

Les Anglais, de leur côté, ne sont pas restés inactifs. Les bâtiments de l'escadre de Sa Majesté britannique se sont réunis dans le port de San Juan, et bien qu'ils n'aient pas mis à terre un seul soldat de marine, on assurait que le commandant de la division navale avait déclaré qu'il s'opposerait par tous les moyens au débarquement de nouvelles troupes américaines.

La situation était d'autant plus grave, au départ du dernier courrier, que l'escadre des Etats-Unis, invitée par le général Harney à se rendre sur le théâtre des troubles, y était journellement attendue. Il ne faudrait alors qu'une imprudence pour déterminer un conflit, et nous ne nous étonnons pas que M. Buchanan, pour éviter les déplorables conséquences d'une collision, ait pris la résolution d'envoyer à San Juan le général Scott lui-même. Mais celui-ci y arrivera-t-il à temps? Nous l'espérons, car, les commandans anglais et américains s'étant adressés à leurs gouvernemens respectifs, s'abstiendront sans doute de toute démonstration hostile jusqu'à ce qu'ils aient reçu les instructions qu'ils attendent.

Voilà où en sont actuellement les choses. La question de savoir si San Juan appartient aux Etats-Unis ou à l'Angleterre, sera facile à résoudre, mais il faut, pour empêcher de regrettables complications, que les commandans des forces anglaises et américaines se montrent très circonspects.

NOTRE FEUILLETON.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une charmante nouvelle: UNE DENT DE LAIT, due à la plume élégante de M. Jules de Wailly, fils.

LA BOURRASQUE DE JEUDI.—Le violent orage qui a éclaté sur notre ville jeudi dernier s'est fait sentir sur tout le littoral du golfe du Mexique, jusqu'à Pensacola et au delà. A Mobile les eaux de la baie, refoulées par le vent, ont envahi les rues basses et les ont inondées. Plusieurs navires et bateaux à vapeur ont essuyé des avaries plus ou moins fortes. Une embarcation dans laquelle se trouvaient deux pêcheurs a chaviré et ces derniers se sont noyés.

A Pensacola, la goëlette *Martha*, capitaine Brown, a été jetée à la côte et a été mise en pièces: tout son chargement a été perdu.—La goëlette *Hornet* a partagé le même sort.—Le wharf de la rue Palafox a été emporté par les vagues, malgré sa très grande solidité.—Le nouveau wharf a été également endommagé. Dans la ville, des barrières ont été renversées et des arbres déracinés.

TEXAS.—Les journaux du Texas publient les noms des citoyens de cet Etat qui aspirent au poste éminent de sénateur au Congrès des Etats-Unis. Ce sont MM. B. P. Epperson, L. D. Evans, le colonel W. P. Hill, M. J. Hart, G. W. Truehe[illegible], Robt. H. Taylor, L. F. Wigfall, Matt Ward, W. R. Runnels et le général Houston.

Le meurtre et le vol sont plus fréquents que jamais dans le nord du Texas. La plupart des crimes restent malheureusement impunis, et certains comtés sont tellement infestés de bandits que la population honnête et laborieuse se dispose à émigrer.

Un enfant et une négresse de M. Warren, résidant près de Quitman, ont été empoisonnés par une légère dose de quinine qu'ils avaient prise: le contenu de la fiole ayant été soumis à l'analyse, on découvrit que le médicament était mélangé de strychnine.

Il se fait de grandes améliorations à Victoria dont l'importance commerciale s'accroît tous les jours.

Une dent de quelque animal monstrueux a été trouvée dans le lit du Colette: elle pèse dix-sept livres et demie!

Du 1er septembre 1858 au 1er septembre 1859, il a été transporté sur le chemin de fer de Harrisburg 26,941 balles de coton.

HAVANE.—Nous avons reçu hier des journaux de la Havane jusqu'au 7 courant. Rien de nouveau.

COOLIES.—Le nombre de coolies transportés dans les Antilles en 1858—59, s'élève à 7,542, dont 4,262 hommes, 1,797 femmes et [illegible] enfans.

Dépêches télégraphiques
Transmises à l'Abeille.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du steamer Persia.

PRÉVISION D'UNE BRUSQUE CLOTURE DE LA CONFÉRENCE DE ZURICH.

L'armée pontificale et les légations.

Avis commerciaux.

New York, 19 sept.—Le steamer *Persia*, capitaine Judkins, vient d'arriver ici. Il a quitté Liverpool samedi, 3 du courant.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Des difficultés étant survenues dans le règlement de la question italienne et les plénipotentiaires étant jusqu'à présent dans l'impossibilité de s'accorder, on croit que la conférence de Zurich se terminera brusquement, sans avoir rien résolu.

Des avis de Rome annoncent que les troupes pontificales menaçaient les légations.

Les directeurs du *Great-Eastern* ont remis au 29 septembre le départ de ce steamer colossal pour l'Amérique.

Avis commerciaux.

Liverpool, 3 septembre.—Vendu pendant la semaine, 57,000 balles de coton. Le fair et le middling sont en hausse de 1-16. Le marché a fermé aux cotes suivantes:

Fair Orleans, 8; Middling Orleans, 7 11-16
Fair Mobile 7 1-3; Middling Mobile 6 15-16
Fair Uplands, 7 3-8; Middling Uplands 6 7-8

Stock à Liverpool 652,00 balles dont 555,000 de qualités américaines.

Le marché aux provisions est languissant et en baisse.

Londres, 3 septembre.—Opération un peu plus difficiles sur le marché monétaire. L'encaisse métallique de la Banque d'Angleterre a diminué pendant la semaine de 337,000 livres sterling.

Havre, 3 septembre.—Le marché aux cotons a clos fermé aux cotes de la semaine dernière. Ventes de la semaine, 5,000 balles. Orléans très ordinaire, 113 francs; Orléans bas, 105 fr., à la clôture.

La bourrasque sur le littoral du golfe.

ARRIVÉE DE L'ATLANTIC.

Naufrage du steamer de guerre américain Fulton.

Quarantaine, 19 septembre.—Le steamer *Atlantic* est arrivé ici ce matin et rappporte que le steamer de guerre des Etats-Unis *Fulton*, capitaine Williamson, a été jeté à la côte de l'île de Ste-Rose, à environ trente milles de Pensacola, pendant l'ouragan qui s'est déclaré le 16 du mois. Le sinistre a eu lieu pendant la nuit, à 1 heure 40 minutes. Le Fulton a été poussé fort avant sur le rivage; sa coque est brisée. L'équipage s'est sauvé; on a pu également recueillir la plus grande partie de l'armement du navire, que le steamer Erving, nolisé dans ce but, transportera à l'arsenal maritime de Pensacola.

La goëlette *W. W. Harkness*, capitaine Peterson, s'est échouée à l'extrémité des passes. Le bateau de remorque *St Charles* essaie de la mettre à flot et de la tirer de sa position périlleuse.

INCENDIE A ATTLEBERO, MASS.

Boston, 8 septembre.—Un incendie a éclaté hier à Attlebero, Etat du Massachusetts. La grande fabrique de bijouterie qui y est établie a été dévorée par les flammes, ce qui jette sur le pavé environ 300 ouvriers. La perte est évaluée à $75,000.

ACCIDENT A UNE FAMILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Boston, 18 septembre.—Un lamentable accident a eu lieu hier à l'endroit où le railway de Worcester traverse l'extrémité sud de la ville. M. Davis et sa femme, de la Nlle Orléans, franchissaient le chemin de fer en voiture au moment même où apparaissait un train. La locomotive a heurté la voiture qui a été mise en pièce et a tué Mme Davis. M. Davis a été grièvement blessé, mais on pense qu'il survivra.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 19 septembre.—Le steamer Metéor a été signalé dimanche matin à 10 heures, le Fair Play ce matin à 1 heure et Uncle Sam, à 3 heures, descendant le fleuve.

Suite des nouvelles par le Persia et le Borussia.

MOUVEMENS POLITIQUES EN ITALIE.

Expédition espagnole contre les Maures.

LA GRÈVE DES OUVRIERS CONSTRUCTEURS A LONDRES.

New York, 19 sept.—Les malles apportées par le Persia contiennent quelques autres détails intéressants.

ITALIE.—L'Assemblée Nationale de la Romagne, comprenant la partie nord des Etats du Pape, était toujours en session à Bologne.

Le gouvernement général de la Romagne, dans une adresse à l'Assemblée, dit qu'il a pourvu à la défense du pays, sur tous les points, par la formation d'une ligue avec les Etats voisins, de Modène et de Parme.

Les élections en Bologne ont donné pour résultat une forte majorité en faveur du parti libéral, qui répudie complètement le pouvoir temporel du Pape.

L'aristocratie du pays est à la tête de ce mouvement.

On a reconnu que l'état des finances de la Romagne était très satisfaisant et le gouvernement provisoire pourra, il est à croire, être à même de se dispenser de faire un emprunt, actuellement que le renversement du pouvoir temporel du Pape est accompli avec succès dans toute cette section du pays.

Les bandits et les contrebandiers qui ont si longtemps infesté cette section du pays, ont entièrement disparu, et la plus grande sécurité règne dans toute la Romagne.

Les Italiens commencent à s'impatienter des lenteurs que mettent les plénipotentiaires dans leurs délibérations à la conférence de Zurich, et l'on pense généralement que cette importante question ne pourra être résolue que dans un congrès général de toutes les grandes puissances.

Le gouvernement du Pape rejette tous les projets de réforme et emploie la force pour empêcher l'établissement des réformes proposées dans la Romagne.

RUSSIE.—L'expédition russe contre Daghestan, en Asie, a été couronnée de succès, et une compagnie a été formée à St Pétersbourg, pour l'ouverture d'un grand port commercial à Daghestan.

Le gouvernement a ordonné de remettre sur le pied de paix les trois corps d'armée sous les ordres du prince Gortschakoff.

ESPAGNE.—La reine d'Espagne a envoyé une protestation aux différentes cours d'Europe, contre l'expulsion de son cousin du duché de Parme.

Le gouvernement espagnol a résolu d'envoyer une expédition contre les Maures, et a désigné le général Prim comme commandant en chef de l'expédition.

FRANCE.—Le colonel Charras et le colonel Barbès ont formellement refusé de profiter du bénéfice de l'amnistie accordée par Napoléon. Le colonel Charras a écrit une lettre pleine d'invectives à l'empereur.

Le *Moniteur* annonce que l'amirauté française a triomphé sur l'amirauté anglaise dans la question des pêcheries sur les bancs de Terre Neuve.

LA GRÈVE DES OUVRIERS.—Les ouvriers constructeurs sont toujours en grève à Londres; néanmoins, il s'est manifesté des dispositions des deux parts à entrer en compromis, et l'on a lieu d'espérer que ce conflit d'intérêt cessera sous peu.

LA DÉTENTION DU PERSIA.

La cause du retard qu'a mis le *Persia* vient de ce qu'il a eu un de ses *crank pins brisé*, et que ce navire a dû arrêter sa marche tout le temps qu'il a fallu pour rétablir la pièce.

ARRIVAGES DE STEAMERS.—L'*Arabia*, de New-York, et le *City of Manchester*, également de New York, sont entrés à Liverpool le 3 septembre.

Le navire Golden Star, de la Nouvelle-Orléans, est arrivé à Liverpool.

Marché de Liverpool.

3 septembre.—Richardson, Spence & Co marquent dans leur circulaire que le bœuf salé était en faible demande à la clôture du marché, et que les détenteurs sont anxieux de vendre. Le porc salé était également peu recherché et les cours nominaux. Le jambon et la graisse sont dans le même état. Le café est ferme. La farine américaine est peu demandée et a fléchi de 6 d. Le maïs jaune et mélangé valait 5 sh. 6 à 5 sh. 9 le quintal.

Arrivée du steamer Kangaroo.

New-York, 19 septembre—Le steamer Kangaroo, parti de Liverpool le 31 août, et qui a été forcé d'entrer à Halifax pour prendre du charbon, vient d'arriver ici.

Marché de New York.

19 septembre—Marché au coton, calme, et vente de 300 balles aujourd'hui. La farine est en baisse—15,000 boisseaux ont été pris à 4.75 et 5 15 l'Ohio. Le maïs tend à la baisse—26,000 boisseaux vendus à 85 et 87. Le porc salé est en hausse de 15 à 20 cents.

SUICIDES.—Les journaux des Etats-Unis ont enregistré, pendant les six semaines qui se sont terminées le 31 août, cinquante-trois suicides!

RÉCOLTES.—Un journal de Plaquemine dit que les habitans d'Iberville se plaignent beaucoup de l'état actuel des récoltes. Il a régné une si longue sécheresse dans la paroisse que les cannes en ont beaucoup souffert.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.—Des nouvelles récentes de Sto Domingo reçues à New-York, annoncent que le mécontentement contre le gouvernement de Santana augmente tous les jours et que la révolution est imminente.

COTON.—Depuis quinze jours, dit le *Pélican* de Markeville, paroisse Avoyelles, les habitants ont commencé à expédier leur coton. La récolte est magnifique, dans presque toutes les parties de la paroisse, mais dans la prairie elle est entièrement perdue. Un nouveau coton, qu'on nomme le *Prolific* Boyd's a donné des résultats magnifiques; chaque pied est surchargé de grabots serrés les uns sur les autres, ainsi nous avons compté 36 grabots sur un seul pied. Partout le coton s'ouvre et nos champs sont blancs comme neige. Les travailleurs ne peuvent suffire à ramasser les grabots. Sur l'habitation Alexander, il y a un nègre qui ramasse 433 livres de coton par jour, et ses compagnons dépassent 400 livres chacun. Cela peut donner une idée de l'abondance de la récolte actuelle.

DUEL.—On lit dans le *Courrier du Teche*: Un duel au fusil a eu lieu au Pont Breaux samedi, 10 courant, entre M. Lacorre et le docteur J. De Virmontois, jeune médecin récemment arrivé de France. Deux balles ayant été successivement échangées sans résultat, les témoins des deux parties ont déclaré l'honneur satisfait et ont séparé les combattants.

CHRONIQUE LOCALE.

RENCONTRE FUNESTE.—Hier soir, vers huit heures, une rencontre a eu lieu entre le Dr Graham et M. Ernest Toledano, et le premier a été tué. Voici ce que nous avons appris sur cette malheureuse affaire:

Le Dr Graham en voulait depuis quelque temps à M. Ernest Toledano, parce que ce dernier avait contribué à faire élire le docteur Hart comme médecin de la ville, tandis que lui, Graham, postulait cette place. Les amis de M Toledano lui avaient conseillé de se tenir sur ses gardes et de marcher armé, attendu que le Dr Graham avait dit qu'il le tuerait à la première rencontre.

Vers huit heures du soir, M. Toledano s'arrêta au café *Ruby*, rue de la Commune, et vit le Dr Graham prenant un verre à la buvette.

Le docteur appercevant M. Toledano, passa sa main droite sous le devant de son habit comme pour en tirer une arme. Voyant ce mouvement M. Toledano se saisit d'un pistolet à cinq coups qu'il avait sur lui et fit feu: une des balles alla frapper le mur, mais les quatre autres pénétrèrent au côté droit de l'estomac du docteur, qui sortit par la porte et alla tomber mort dans la rue. M. Toledano s'est immédiatement rendu lui-même au bureau de police.

UNE PLUIE D'ACCUSATIONS.—Les accusations pleuvent sur le malheureux Jesse W. Robb dont le nom a figuré dans notre chronique d'hier.

Sa femme Florence l'accuse de l'avoir assommée, samedi soir, et d'avoir menacé de la tuer si elle ne quittait la pension de Mme Burges pour la sienne.

Un second affidavit déclare qu'il a poignardé Livina E. Pulien.

Mme Amanda C. Burgess, qui tient le "Western Verandah," No 94, rue Tchoupitoulas, déclare qu'il est entré chez elle, samedi soir, a troublé la paix, brisé pour au moins cent piastres de meubles et a fini par lui porter un coup de couteau.

Mme Helen Martin se plaint de ce qu'il l'est assaillie à main armée, le même soir.

L'infortuné Robb n'ayant pas fourni trois cautionnements de mille piastres chacun, a dû prendre le chemin de la prison.

LES RECORDERS.—John Walton et George Stevens ont été envoyés, par le recorder Summers, dans la Première Cour de District, pour avoir assailli Peter Brady à main armée.

H. M. Schorn devra se présenter devant le même tribunal pour répondre à l'accusation d'avoir insulté Jordan Barker et l'avoir arrêté sans autorisation.

Edward Thomas, esclave de M. S. L. M. Jerdleman, a été écroué sous prévention d'avoir mis le feu à l'Arcade, vendredi soir.

Thomas Cahill qui s'est enivré, a insulté et frappé sa mère, sera conduit devant le recorder le 23 du courant.

L'esclave Henry, qu'un affidavit accuse d'avoir frappé un blanc du nom d'Antoine Albo, restera en prison jusqu'au 23 du courant. Il appartient à M. Albert Roux.

William Burke, arrêté par les officiers Boylan et Hunt, comme suspect et dangereux, a été condamné à six mois de workhouse.

Peter Gorman, accusé de vol au préjudice de Joseph Sass, a été acquitté, le plaignant ne s'étant pas présenté en cour.

John Anderson et Fred. Cross, arrêtés pour s'être accroupis sous un wharf afin de pouvoir mieux ouvrir les sacs, subiront un interrogatoire le 23 du courant.

ASSOMMÉ.—Hier, entre deux et trois heures de l'après-midi, un gentleman et deux dames se trouvaient au tir de l'Hôtel de Uen Hickok, au Lac. L'esclave Toussaint passa derrière le comptoir afin de charger les pistolets pour eux. Après en avoir chargé un, il le déposa sur la table, mais à peine l'arme avait-elle touché le bois que le coup partit; le malheureux eut le cœur percé et expira presque instantanément.

M. Weysham, député du coroner, pratiqua la levée du corps ce matin.

ARRESTATIONS.—Un homme entra, vendredi soir, dans le restaurant des Etats Unis, rue de la Commune, entre Camp et St-Charles, et soupa, après quoi il remit au garçon, Ernest Marchand, un billet de vingt piastres que le commis refusa d'échanger. Le garçon fut au café Ruby et John C. Stevenson lui donna de la monnaie. Stevenson ayant découvert que le billet était faux, a fait arrêter Marchand, hier.

L'interrogatoire est fixé au 24 du courant.

—John German et Pat. Gorrey ont été arrêtés, hier après-midi, par le surnuméraire Kingston et l'officier Ott, dans le café de Ramon Toris, rue du Bassin.—Le propriétaire accuse German d'avoir assommé un homme. Il ajoute que Gorrey a menacé de le tuer.

HORS DE DANGER.—Nous apprenons que les blessures de M. George Kussler dont nous avons parlé dans notre dernier numéro sont beaucoup moins graves qu'on l'avait d'abord cru.

M. Kussler est aujourd'hui hors de danger.

MEURTRE.—Michael Bogan a été écroué sous prévention d'avoir assassiné Nicolas Nolan [Irlandais, âgé de 35 ans] à bord du *Charmer*, lorsque ce bateau revenait de Natchez.

Le prisonnier et le défunt étaient tous deux hommes d'équipage. Joseph Holcomb, autre deck hand, déclara qu'ils s'étaient disputés en roulant du coton; qu'au souper, Nolan jeta des assiettes sur les jambes de Ragan et la querelle recommença. Nolan tira un couteau et Ragan, en essayant de parer le coup qui lui était destiné, fut blessé à la cuisse; un des spectateurs ayant passé un poignard à Ragan, celui-ci s'élança sur Nolan et le lui plongea dans le dos. Nolan expira au bout de vingt minutes.

L'accusé nie avoir poignardé Nolan et avoir eu l'arme dont parle le témoin. Il dit qu'il ne sait pas comment il a été blessé mais admet qu'il s'est querellé et battu avec le défunt.

Le *Charmer* est entré dans notre port hier, à deux heures du matin. Les officiers ont immédiatement livré le coupable à la police.

SUICIDE.—M. A. W. Semmes, né en Georgie et âgé de vingt ans, s'est suicidé, dimanche soir, au City Hotel, en avalant de la morphine. On a d'abord cru qu'il avait succombé à une attaque d'apoplexie et les journaux du soir ont annoncé le fait, mais on a plus tard acquis la certitude qu'il avait mis fin à ses jours.

M. Semmes exerçait la profession d'avocat à Canton, Etat du Mississipi: il est arrivé ici, jeudi dernier, pour acheter des livres de droit et avait promis de quitter la ville le 20 du courant, aujourd'hui. Jeudi soir, il s'enivra et resta ivre jusqu'au samedi soir. Dimanche matin, un ami étant entré dans sa chambre, il lui demanda un "cocktail." Après avoir vidé le verre, il en voulut avoir un autre, mais son ami le lui refusa. Resté seul, Semmes ferma sa porte à clé.

Hier matin, la servante entra dans l'appartement à l'aide d'une clé semblable à celle du jeune homme et vit ce dernier étendu sur le lit, la face contre le matelas. On fit appeler M. Weysham qui, en retournant le corps, aperçut sous l'oreiller un verre dont le fond était couvert d'une substance blanche; un peu plus loin une bouteille étiquetée "morphine."

Une enquête a été tenue sur le cadavre.—Verdict, "congestion cérébrale causée par la morphine."

LE MEURTRE.—M. Weysham a pratiqué, hier soir, la levée du corps de John Ryan, tué, samedi soir, dans les batteries de Leed.

La veuve a déclaré qu'elle était assise avec son mari, sur l'escalier de M. Driscoll, lorsque Jerry Casey et un autre homme dont il ignore le nom, débouchant de la rue Erato, descendirent le passage et se dirigèrent vers eux. Ryan voulut se lever et allait rentrer dans la maison; Casey l'invita à descendre. Ryan fut à leur rencontre et demanda à Casey ce qu'il désirait. Casey le prit par l'épaule; Mme Ryan tira l'accusé par le pan de son habit afin de dégager son mari; c'est alors que l'autre homme la saisit par les cheveux et la jeta. Tous deux traînèrent Ryan dans le passage.—Mme Ryan se releva et se mit à crier "au meurtre!" "à la garde!" Les individus s'enfuirent. Un watchman accourut peu après sur les lieux et aida Mme Ryan à déposer son mari sur le lit.

Le témoignage de Dan Casey établit que Jerry et Mothane entrèrent dans le passage et quand ils en sortirent il entendit crier au "meurtre!" Ils avaient tous deux l'habitude de s'armer de couteaux.

L'interrogatoire est fixé au 23 du courant.

COLLÈGE JEFFERSON.—Cet établissement, dit le *Drapeau de l'Ascension*, fera, selon toutes les probabilités, sa réouverture prochaine, sur des bases qui ne s'écrouleront jamais. C'est à la générosité du tant honorable et honoré M. Valcour Aime que nos contrées devront en grande partie, le rétablissement de ce grand collège. M. Valcour Aime, par l'entremise de ses quatre généreux gendres, fait don de la terre et des magnifiques bâtiments, connus sous le nom de Collège Jefferson. Il a réussi à acquérir cette superbe propriété pour la somme de vingt mille piastres et il y a fait faire des réparations pour cinq mille.—Elle a coûté autrefois plus de 80 mille piastres. Il est fait don de ce beau domaine, pourvu qu'un aumônier catholique soit toujours attaché au service de cette grande maison d'éducation, à la compagnie qui formera un capital de dix mille piastres, les gendres de M. Aime ne se réservant eux-mêmes que dix mille piastres d'actions pour leur cession. Les actions sont de cent piastres et, sans nul doute, elles appartiendront toutes à des habitants de St Jacques et de l'Ascension. On peut largement compter dans cette dernière une souscription d'au moins quatre mille piastres. Messieurs Mire et Roman, de la compagnie des "Chasseurs de St Jacques", toujours au premier rang dans les entreprises ayant pour objet et l'honneur et la sécurité de leur paroisse, ainsi que le développement de l'instruction dans la Louisiane, ont fait une seule tournée, dont le succès confirme pleinement le fait que nous avançons.

L'établissement possède un magnifique cabinet de physique et une fort riche bibliothèque. Il va être prochainement meublé avec tout le confort qu'exige le pays et ouvrira ses portes sans devoir un maravédis. Qu'on ajoute à ces circonstances le fait que le corps des professeurs se composera d'hommes ayant tous fait leurs preuves dans l'enseignement et acquis une grande réputation, chacun dans sa spécialité, et l'on verra que le collège Jefferson se trouve de prime-abord, occuper une des premières places parmi les institutions les plus haut placées des Etats-Unis. Nul doute qu'il n'atteigne bientôt l'immense succès auquel il a droit sous tous les rapports.

Nouvelles étrangères.

Nos journaux de Paris jusqu'au 30 août nous sont parvenus hier.

Les délibérations de la réunion de Zurich n'ont décidément rien produit encore, dit l'*Indépendance Belge*, et si ses travaux ont progressé un peu, comme l'assurait l'*Opinione* de Turin, c'est au pas, qu'on prétend aujourd'hui qu'elle est parvenue à peine à régler un ordre de questions à discuter successivement. Ces questions seraient au nombre de vingt-quatre, et la première seule, celle de la dette, aurait été sérieusement abordée jusqu'à présent. [illegible] de la réunion de Zurich, que les plénipotentiaires consultent ou non de les [illegible]—et il est fort douteux qu'ils l'ensaient—ce sont toujours les seules auxquelles le public s'intéresse, les seules aussi qui donnent de réelles préoccupations au monde politique.

Le gouvernement sarde va être mis en demeure prochainement de se prononcer sur le vote de l'Assemblée toscane qui demande l'annexion du grand-duché au Piémont, car la députation chargée d'aller soumettre ce vote au roi Victor-Emmanuel est partie de Florence le 28. On croit qu'il sera difficile, même à la France, de déterminer le Roi à repousser le vœu des Toscans, et, évidemment, son acceptation changerait singulièrement les termes de la question.

Jusqu'ici, en effet, on a pu conserver l'espoir—bien faible, il est vrai—de modifier les dispositions des populations et de faire amender les décisions votées par leurs représentants. Mais une fois l'annexion érigée en fait accompli par l'acceptation du Piémont, les puissances se trouveraient en présence de cette seule alternative, ou de restaurer par les armes les princes dépossédés, ou de reconnaître l'impossibilité de réaliser, en ce qui les concerne, les projets arrêtés à Villafranca.

Ce dernier parti est certainement celui que prendra la France, malgré tous les bruits répandus par les amis des dynasties déchues, et elle le prendra délibérément, sans chercher dans de vains expédients une chance de réaction contre les sentiments manifestés librement, régulièrement, par les Assemblées que l'immense majorité des populations intéressées a chargées de formuler ses vœux et ses volontés.

C'est ce que fait pressentir un article du *Constitutionnel* qui paraît avoir causé une sensation bien marquée à Paris. La feuille gouvernementale déclare que l'Empereur continuera jusqu'au bout à faire entendre dans les duchés des paroles de conciliation, mais que s'il ne réussit pas à réunir les princes et les peuples dans un mutuel accord, il n'entend pas imposer ses avis par la force à l'Italie, si sages et si prudents qu'il les croie.

Le *Constitutionnel* écarte non moins formellement l'hypothèse d'une restauration imposée par l'Autriche, en déclarant que l'intervention armée de cette puissance dans les affaires de la Péninsule a cessé pour toujours.

On commence à croire, d'après des bruits très accrédités à Londres, que les puissances restées étrangères à la guerre sortiront bientôt de leur position expectante et prendront une part active au règlement des affaires de l'Italie centrale. On était convaincu à Londres que cette question avait été le sujet de plusieurs délibérations du cabinet, et on disait même que le gouvernement britannique avait pris la résolution de reconnaître purement et simplement la souveraineté du roi Victor-Emmanuel sur les trois duchés et sur les Légations.

On se rappelle que le gouvernement provisoire de Modène a institué une commission chargée de rechercher dans les archives du duché ceux des actes des deux derniers souverains, François IV et François V, qui peuvent le mieux faire apprécier l'esprit et les tendances dont s'inspirait le gouvernement de ces princes. Cette commission vient de publier le résultat de ses investigations et de livrer au jugement de l'Europe un grand nombre de règlements, d'ordres, d'instructions, de lettres de toute nature, émanés des deux ducs, ainsi qu'une longue et lamentable liste des sentences prononcées sous les deux règnes par les tribunaux ordinaires et extraordinaires, en matière politique. On s'imaginerait difficilement un recueil d'un intérêt plus poignant. La plupart des documents qu'il comprend révèlent des idées politiques si violemment réactionnaires, des sentiments si peu humains, que l'on ne peut s'empêcher d'y trouver la justification la plus complète de la répulsion unanime que la restauration de François V rencontre chez ses anciens sujets.

Quelques lettres de ce prince se rapportent à la politique générale de l'Europe, et à des événements de l'histoire contemporaine la plus récente. Elles s'expriment sur le compte du gouvernement français avec une incroyable crudité et dans un langage digne tout au plus du *Père Duchesne*, d'insultante mémoire.

Les électeurs des Romagnes se sont réunis le 29 août pour choisir les membres de l'Assemblée qui vont être chargés de faire connaître à l'Europe comment et par qui ces provinces désirent être gouvernées désormais. A cette occasion le ministre de l'intérieur du gouvernement provisoire, M. Montanari, a adressé aux intendants et commissions municipales des Romagnes une circulaire qui engage les populations à voter avec accord et confiance, ainsi que l'ont fait les Toscans et les Modenais et ainsi que le feront bientôt les habitants de Parme et de Plaisance. "Après avoir voté, ajoute-t-il, comme l'Assemblée de Florence, confions notre voix à la protection généreuse de Napoléon III qui ne peut pas oublier que son trône repose sur la base du suffrage populaire; à la sympathie de l'Angleterre, qui est la patrie antique du droit individuel et de la liberté civile; à la justice de l'Europe, qui reconnaît désormais que l'Italie a le droit de s'associer, elle aussi, au banquet des nations libres et indépendantes." La ville de Bologne aura 9 collèges, toute la province en comptera 47, le nombre total des députés de l'Etat sera de 124. La *Gazette de Parme* publie un décret qui règle la composition de la future Assemblée. Il sera nommé un député par huit mille habitans, et la Chambre constituante se composera, par conséquent, de 63 membres ainsi répartis par provinces: Parme, 19; Plaisance, 18; Borgo-San-Domino, 16; Valditaro, 6, et Lunigiana, 4.

Des lettres de Naples, du 23, adressées au *Corriere Mercantile* de Gênes, rapportent que les symptômes d'insubordination qui s'étaient manifestés parmi les troupes napolitaines sont devenus plus graves depuis le dernier départ des 2,700 Suisses qui ont été congédiés. Le 7e régiment de chasseurs et l'artillerie ont fait du tapage dans les casernes; on a entendu les cris de: *Vive l'Italie! A bas l'Autriche!*

Le chômage complet de la politique intérieure en Angleterre et la complication de la question italienne portent naturellement les journaux de Londres à donner une attention toute particulière aux relations de la Grande-Bretagne avec la France.

Le *Times* s'occupe du discours de M. de Morny au conseil général du Puy-de-Dôme. Il en est médiocrement satisfait. Il déclare que les hommes d'Etat français seront toujours favorablement écoutés par l'Angleterre, lorsqu'ils lui promettront des relations fondées sur l'amitié et la paix sincères, ainsi que sur la confraternité commerciale; mais il ajoute qu'à l'exception de quelques fanatiques sans influence, tous les Anglais lirent avec peine ce que le président du Corps-Législatif a dit de la presse britannique et de certains membres du Parlement qu'il a accusés, la première, de s'inspirer de motifs d'intérêt privé, les seconds, d'attaquer la France dans un but de popularité personnelle. Ces accusations, d'après le *Times*, détruisent tout le bon effet que le discours du comte de Morny aurait pu produire en Angleterre.

Ce discours fournit aussi au *Morning Post* le sujet d'un article. L'organe de lord Palmerston l'apprécie moins sévèrement. Il est d'avis que si les paroles de M. de Morny annoncent la résolution du gouvernement français de se vouer principalement au développement de la prospérité nationale et de régler les bases des droits de douane dans le sens de la législation commerciale anglaise, une ère nouvelle et brillante va s'ouvrir incontestablement pour la France.

Le gouvernement russe avait, lors de la guerre d'Italie, concentré sur les frontières de la Pologne trois corps d'armée placés sous les ordres du prince Gortchakoff. En vertu d'ordres spéciaux du ministre de la guerre, on est en train d'opérer la démobilisation de ces corps d'armée. Mais, d'après la *Gazette de Vienne*, on n'aurait l'intention en ce moment que de réduire le nombre des chevaux d'artillerie et ceux du train des équipages, très nombreux dans l'armée russe. Cette réduction même ne paraîtrait devoir s'étendre qu'aux trois corps d'armée de Pologne.

Un avis du baron Martinitz, général-major, publié à Trieste, le 24, porte que, par suite d'une résolution impériale, l'état de siège est levé dans la ville de Trieste et tout son territoire, de même que dans le cercle de Goritz et l'Istrie.

Une dépêche de Madrid, du 26, annonce que 600 Maures ont attaqué Ceuta. Le gouverneur, à la tête de la garnison, les a repoussés et mis en fuite après en avoir tué huit. Le gouvernement envoyait des renforts à bord de bateaux à vapeur.

SECONDE LETTRE DE M. LOUIS BLANC Sur l'amnistie.

Les journaux anglais publient la lettre suivante de M. Louis Blanc:

"Monsieur,

"Parmi mes co-exilés, il en est dont la situation est horrible, et que leurs familles rappellent avec une impatience pleine d'angoisse. De ceux là, quelques-uns, assiégés de doutes, m'écrivent pour savoir si, selon moi, des personnes dans leur position ne pouvaient pas accepter l'amnistie. Inutile de vous signaler l'intérêt qui s'attache à une question semblable, et je vous demande, pour la réponse, l'hospitalité de vos colonnes.

"Que l'amnistie doive être accueillie avec un sentiment de satisfaction ardente et sans réserve, en tant qu'elle s'applique aux victimes qui vont être arrachées à la déportation, à la nuit des cachots, à la mort dans la vie, qui pourrait y contredire? Qui pourrait songer sans émotion à ces mères, à ces épouses, à ces enfants, que la nouvelle tant attendue de la résurrection des êtres qui leur sont chers a fait tressaillir de joie?

"Et ceux-là aussi ont pu saluer avec battement de cœur l'espoir d'être rendus à la patrie, dont le retour se justifie par une position plus particulièrement cruelle, ou par des nécessités de famille d'une nature plus pressante. Car le problème est de ceux dont la solution ne tombe pas dans la catégorie des engagements de parti, et relève de la responsabilité personnelle. A des hommes placés dans des circonstances tout à fait diverses, une question de ce genre ne saurait naturellement se présenter sous le même aspect. Or, l'amnistie étant sans conditions, il n'y a pas ombre de déshonneur à en profiter, surtout quand c'est pour remplir ces devoirs de famille qui, comme les devoirs de la vie politique, ont leurs exigences suprêmes et leur sainteté. Il est donc hors de tout blâme, celui qui, obéissant à une appréciation consciencieuse des circonstances particulières sous l'empire desquelles il est placé, profite d'une occasion heureuse, sans s'incliner devant une grâce.

"Mais il est, dans la proscription, des hommes qui, tout en rejetant bien loin la ridicule prétention de se poser comme martyrs, ont une position qui leur impose de mettre toute considération personnelle [illegible] à l'accomplissement de ce qu'ils jugent être un devoir public. Si ceux-là ont de fortes raisons, des raisons décisives, pour croire que leur retour, [illegible] dignité, les mettrait dans l'impuissance de servir, soit leur cause, soit leur pays, il n'est évidemment qu'une chose à faire: rester là où ils peuvent dire librement leur pensée, sous la protection de la loi. Servir la France en France nous est impossible. La servir au dehors est l'unique ressource [illegible].

"J'ai déjà reconnu—et certains [illegible]—que Louis Bonaparte ne pouvait guère faire pour nous, [illegible] cette circonstance, plus qu'il n'a fait. Mais l'amnistie n'est point le paiement de la dette à laquelle Louis Bonaparte est tenu envers la France. Et il n'y a que le paiement de cette dette qui puisse donner à l'amnistie le caractère d'un acte sincère et vraiment national.

"Qu'il soit fait justice de l'odieux régime qui, par un simple soupçon, condamne la liberté personnelle, régime qui dépasse en atrocité cette fameuse loi des suspects qui marqua les plus sombres jours de la Révolution française; qu'il soit solennellement posé en principe que nul désormais ne sera traité de coupable qu'après avoir été déclaré tel par le jury; que la presse cesse d'être bâillonnée, par la mise au néant de ce cruel système des avertissements, qui substitue au jugement de nos pairs le caprice d'un seul, et du jour au lendemain dévore une fortune pour punir un mot; que les représentants du peuple, choisis en toute liberté, soient reçus à parler haut devant la France, et que la publicité de leurs délibérations ne connaisse plus d'entraves;—en un mot, que la France rentre dans la jouissance de ces droits qui constituent la liberté civile et politique, rendant possible une opposition régulière et calme, l'amnistie sera alors une mesure qui aurait une politique et un sens clair. Jusque là, il est permis de la croire insincère, et d'y voir un signe de faiblesse, non de force. Mais que ce que je viens de dire soit fait, oh! alors on pourra être non-seulement le désir, mais le devoir de ceux qui se résignent à un exil volontaire, de rentrer dans leur pays, non certes pour faire violence à la majorité et imposer de force leurs opinions particulières, mais pour les soumettre à l'épreuve d'un débat paisible et libre, de telle sorte qu'on les accepte si on les juge bonnes, et qu'on les repousse dans le cas contraire.

"LOUIS BLANC."

FEUILLETON.

UNE DENT DE LAIT.

Scènes de la vie de famille.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Rue de Varennes, No 33, se trouve un de ces hôtels quasi princiers, où seuls ont le droit de demeurer les débris de cette brillante et fastueuse noblesse, qui fut pendant si long-temps une des plus hautes gloires de la France. De tous ces privilèges, c'est maintenant à peu près l'unique qui lui reste, et ce que quelques personnes appellent bouderie n'est souvent chez elle que cette dignité inhérente aux grandes ruines, qui se souviennent encore qu'elles furent de grandes choses et se contentent aujourd'hui de n'être plus que de grands souvenirs.

C'était vers le milieu de l'hiver de 1857; un feu, que la saison rendait nécessaire, brûlait dans l'âtre de l'aristocratique cheminée de l'hôtel de Vieusaltes. Trois personnes étaient rassemblées autour de ce feu. La conversation était suspendue, et chacune d'elles semblait se livrer à des réflexions de diverses natures, et, pour ainsi dire, chercher dans son esprit, de nouveaux arguments et de nouvelles forces pour la discussion un instant interrompue. Nous en jugeons ainsi du moins au sourcil froncé d'un vieillard encore vert, mais déjà sur le déclin de la vie, qui occupe presque entièrement le grand canapé au coin gauche de la cheminée; aux regards tantôt humides, tantôt suppliants, tantôt armés d'une résistance énergique et sûre d'elle-même, que lève sur une grande et belle jeune fille assise ou plutôt perdue dans un vaste fauteuil faisant face au canapé; et à l'attitude conciliatrice et bienveillante qui respire dans toute la personne d'un jeune homme élégamment placé sur une chaise, au milieu de la cheminée, et qui, tout en laissant échapper de ses lèvres la fumée bleuâtre d'une cigarette, porte alternativement sur ces deux autres personnages un regard empreint d'une amitié dévouée.

Le vieillard qui occupe le canapé à gauche de l'appartement est le marquis de Vieusaltes, lequel doit s'éteindre avec une des plus anciennes et des plus nobles familles de France, puisqu'il n'a qu'une fille. Son visage, [illegible] comme toute sa personne, porte le cachet de distinction et de calme noblesse, indice certain d'une vie dignement remplie et d'une conscience qui n'a à se reprocher aucune déviation dans cet austère sentier du devoir où les progrès de l'industrie moderne ont cependant ouvert tant de sentiers de traverse, aucune hésitation dans sa foi ou dans ses croyances, que n'ont ébranlées ni les éclatantes défections ni les nombreuses palinodies qu'il a vues s'accomplir sous ses yeux. Tout en lui respire une fermeté sagement tempérée par la bonté; une juste fierté de race et de son nom, mais entièrement exempte de morgue hautaine ou de méprisante affectation.

La jeune fille, Mathilde de Vieusaltes, reproduisait en elle tous les signes caractéristiques de son père, adoucis par la grâce et la douceur naturelles aux femmes. Mathilde n'était pas belle; à la rigueur même, on n'aurait pu dire qu'elle fût jolie; mais il y avait en elle tant de distinction aristocratique, tant de grâce aisée et de bon goût, qu'on ne pouvait la regarder sans se sentir pour elle d'une sympathie irrésistible et soudaine. Deux épais bandeaux de cheveux noirs s'arrondissaient en couronne sur son front large et bombé, marque certaine d'une fermeté de caractère qu'elle tenait de ses aïeux; ses yeux étaient petits, mais si pleins de douceur et de bonté, qu'on n'aurait pas voulu risquer de leur faire perdre de cette charmante expression pour les agrandir, dût leur éclat y gagner quelque chose; ses narines mobiles et qui se gonflaient sous la moindre émotion, trahissaient une âme accessible à tous les sentiments élevés et généreux. Sa bouche était un peu grande, un peu dédaigneuse peut-être; mais on sentait que ce dédain ne s'adressait qu'aux choses mesquines et vulgaires, et ces lèvres savaient toujours trouver un sourire doux et bon pour quiconque l'avait mérité. Sa taille, un peu affaissée dans ce moment, par suite du travail qui semblait l'absorber et sur lequel elle se courbait, ainsi que par la secrète tristesse qui la dominait, devait pourtant, au besoin, pouvoir se relever fière et hautaine dans les occasions où l'exigerait sa dignité. Bref, Mathilde était bien le type de ces jeunes filles fières et bonnes, altières et tendres, impérieuses et douces, qui faisaient autrefois des jeunes françaises les premières femmes du monde.

Le jeune homme qui les séparait était un de ceux, dont, pour la figure et la personne en général, le vulgaire ne trouve rien à dire ni en bien ni en mal. Mais sous ce type effacé, pour ainsi parler, l'observateur attentif découvrait mieux que la beauté: une certaine intelligence du grand et du beau, alliée à la force de l'esprit qui fait traduire les belles idées en belles œuvres. Il devait y avoir chez ce jeune homme plus qu'un homme du monde, plus qu'un gentilhomme peut-être, il devait y avoir en lui l'étoffe d'un grand homme. Il n'avait pas encore atteint la trentaine, et déjà un ruban rouge de la Légion-d'honneur décorait son habit, et cette distinction si souvent prodiguée à la faveur, semblait devoir être là comme celle d'un mérite réel et supérieur. Le jeune homme s'appelait Edgard Moulin, était neveu du marquis et cousin de l'aristocratique Mathilde de Vieusaltes.

Le vieux marquis relève la tête, il va parler: écoutons.

—Il faut pourtant prendre un parti, ma chère Mathilde, dit-il d'une voix douce mais ferme; la comtesse de Meuran demande une réponse dans la journée et l'heure avance. Tu as fait sur son protégé, le baron d'Auberive, l'impression favorable que tu devais nécessairement produire...

—Le baron est vraiment trop indulgent, et je lui suis reconnaissante on ne peut plus, dit Mathilde, avec une nuance d'amertume dans la voix.

—Le baron est un galant homme, reprit le père avec un peu de sévérité, qui recherche ta main, et qui en la recherchant, nous fait autant d'honneur que nous pouvons lui en faire nous-mêmes en acceptant son alliance. Il a bien droit à quelques égards, continua-t-il avec bonté, et je m'étonne que ma fille Mathilde l'oublie. Tu es convenue d'une première entrevue, c'est presque un engagement. Tu sais que je ne suis pas un père despote, et que je ne violenterai jamais tes sentiments, mais aujourd'hui le baron réclame une seconde entrevue par l'entremise de la comtesse, de l'intérêt de laquelle tu ne peux douter en ce qui te concerne; c'est bien le moins qu'elle sache à quoi s'en tenir. Que décides-tu?

—Mais, mon père, dit Mathilde d'une voix tremblante, pourquoi exigez-vous que je me marie? Ne suis-je pas bien près de vous?

—Mon enfant, répondit le marquis, tu sais vingt fois les raisons qui me font désirer ton mariage, et tu les comprendrais, ma fille, si quelque influence étrangère ne t'empêchait de considérer les choses à leur vrai point de vue. Tu sais que, veuf trop tôt pour mon malheur et pour le tien, je n'ai pas un instant songé à me remarier, non-seulement à cause des souvenirs tendres et sacrés que m'a laissés ta bonne et sainte mère, mais encore parce que je n'ai pas voulu introduire dans notre vie des intérêts hostiles à tes propres intérêts. Car je t'ai toujours tendrement chérie, Mathilde, et je dois reconnaître que si j'avais fait un sacrifice pour toi en agissant ainsi, tu m'en aurais grandement payé par ton affection et le bonheur que tu me prodigues. Mais je ne suis pas éternel, ma pauvre enfant, ajouta-t-il: le jour peut venir bientôt où j'irai rejoindre là-haut celle qui nous a quittés trop vite, et je ne puis souffrir l'idée que tu restes seule sur terre, sans protecteur et sans appui. Quelle que soit ta fortune, une jeune fille ne peut vivre dans le monde [illegible]

[illegible]

Et, après un instant de silence, destiné à laisser apprécier à sa fille toute la portée de ses paroles, il ajouta:

—Eh bien! que dois-je répondre à la comtesse?

—Mais, mon père, dit Mathilde, à travers les sanglots que lui arrachaient les paroles paternelles [illegible] du marquis, mais mon père, je n'aime pas M. le baron d'Auberive.

—Ma fille, reprit le marquis, il est bien rare, dans le monde, que l'amour précède le mariage; [illegible]

[illegible]

—Mais, mon père, [illegible] votre vicomte Ernest ne me sera jamais rien, vint-il à mes pieds me supplier de lui accorder votre main. Ce vicomte Ernest, ajouta-t-il en élevant encore la voix, [illegible] Mathilde ne valaient pas un [illegible]

—C'est un charmant garçon, dit doucement Edgard, qui jusqu'alors n'avait pas pris part à l'entretien, attendant le moment d'intervenir, moment qu'il savait bien devoir arriver. Oui, continua-t-il, sans paraître remarquer l'air de colère avec lequel le marquis se tournait vers lui, je l'ai connu au collège, puis je l'ai retrouvé plus tard dans le monde. C'est un très galant homme aussi; et pas plus que vous, mon oncle, je ne prodigue ce titre à tort et à travers; mais malheureusement pour lui, c'est une tête faible, capable de se brûler la cervelle plutôt que de faire volontairement une mauvaise action, mais pouvant, sans s'en douter aucunement, en commettre une fort méchante. Il a mal agi, c'est certain; mais nul ne peut savoir ni comment, ni pourquoi. Peut-être ne le sait-il pas lui-même. Je le blâme; mais je ne le juge pas.

(*A continuer.*) JULES DE WAILLY fils.

Décédé hier à 6 heures et quart, à l'âge de 29 ans, LOUIS VICTOR PLOTTE, né en cette ville. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de ses frères, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures et demie précises. Son corps est exposé chez son frère, rue Kerlerec, entre Bons-Enfants et Marais.

Décédé hier, à 9 1/2 h. à l'âge de 2 ans et un mois, FRANÇOIS RAOUL PELANNE, fils de Pierre Pelanne et d'Elisa Richard. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à son convoi et enterrement qui auront lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M. Son corps est exposé chez son père, rue St-Philippe, entre Chartres et Royale.

PARMI LES NOMBREUSES PRÉPARATIONS qu'on offre en ce moment au public et qu'on dit souveraines pour la fièvre et frisson, il n'en est pas une seule qui ait été aussi bien accueillie que le CÉLÈBRE AMER DU Dr HOSTETTER. [illegible]

A vendre par tous les pharmaciens et marchands.

& La R... Loge le Foyer Maçonnique No 44 informe tous les FF... [illegible]
Par mandement, T. WEBER, Secrétaire.

CONSULADO DE ESPAÑA.

Debiendo salir proximamente para la Peninsula en virtud de licencia temporal que se ha dignado concederme S. M. (Q. D. G.), queda desde esta fecha encargado del Consulado, el Sr. Vice-Cónsul del mismo Don Antonio [illegible].
Nueva-Orleans 17 de setiembre de 1859.
El Cónsul de S. M. C.
JUAN CALLEJON.

DEMANDE. Un professeur français, d'un certain âge et d'une longue expérience dans l'enseignement, [illegible]

DEMANDE DE CUISINIÈRE.—[illegible]

Demande de couturière, &c. On demande une jeune française [illegible]

C. A. BARRIÈRE & BRO.
ANNONCENT respectueusement à leurs amis et au public qu'ils font en ce moment l'ouverture de leur stock de LINGERIE, DAMAS SOIE BRODÉ, RIDEAUX, DENTELLE ET MOUSSELINE, LINGE DE TABLE, NAPPES ET SERVIETTES, MARCHANDISES D'HABITATION, COUVERTURES, JEANS ET LINSEYS, Soieries à très bon goût, POPELINES D'IRLANDE, [illegible]
C. A. BARRIÈRE & BRO., 130, rue du Canal, bâtisses Touro.

Huile d'olive, Macaroni et Vermicelle.
1000 paniers huile, [illegible]
LANATA FRÈRES, 9 et 11 rue Jefferson.

LIMONS—[illegible] LANATA FRÈRES.
VINS BLANCS—[illegible] LANATA FRÈRES.
VINS ROUGES—[illegible] LANATA FRÈRES.
DIVERS—[illegible] LANATA FRÈRES.
HUILE de graine de lin—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.
QUININE—1500 onces, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
VIN—500 barriques bon vin rouge pour familles; [illegible] W F VREDENBURGH & Co, 25 Vieille Levée.
GENIÈVRE—20 pipes genièvre de Hollande, [illegible] W F VREDENBURGH & Co.
THÉS—Un grand assortiment de thé vert et de thé noir, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
EAUX DE VIE, COGNAC—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.
MOUTARDE—[illegible] W F VREDENBURGH & Co.

AVIS. [illegible] CHS CASTAING, [illegible]

HOUBLON—[illegible] P CUSACHS FRÈRE & Co, coin Royale et St Philippe.
CAMPÊCHE—[illegible] P CUSACHS FRÈRE & Co.
CARBONATE D'AMMONIAQUE—[illegible] P CUSACHS FRÈRE & Co.
INDIGO—[illegible] P CUSACHS FRÈRE & Co.

Maison Rouge No 1, ENTRE LES DEUX MARCHÉS. BODET & GUEYDAN. [illegible]

Demande de cuisinière. [illegible]

500 de récompense. SERONT payés par la Compagnie de Navigation [illegible] LE GARDEY, secrétaire.

Avis de Société. [illegible] F. ROY AINÉ & SON.

AVIS. [illegible]

ENTREPÔT DE TAPIS. No 19, Rue de Chartres. [illegible] A. BROUSSEAU & CO.

CHARBON [illegible]

FARINE.

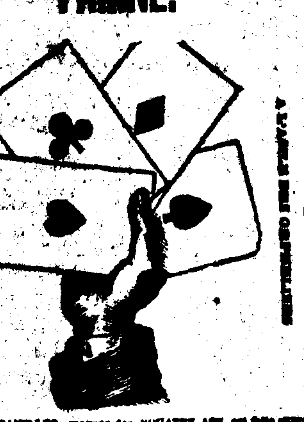

Cette célèbre FARINE DE FAMILLES, marque des "QUATRE AS" est faite expressément pour nous, [illegible]
BULLITT & WHALEY,
Marchands de Groceries,
Nos 30 et 32, Nouvelle Levée.
Nlle-Orléans, 15 septembre 1859.

ATTENTION

Grande vente de Marchandises Sèches à terme—L'attention particulière des acheteurs est appelée à la grande vente de marchandises sèches qui sera faite aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de E. Roger & Co, No 28, rue de la Vieille-Levée.—Vente positive et sans réserve.

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.
UNE assemblée spéciale de cette Société aura lieu dans la salle de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philippe, jeudi 22 septembre 1859, à 7 heures précises.
Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du président.
AUG. LABOSE, secrétaire.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orleans.
ASSEMBLEA GERAL, E ESPECIAL.
Os membros que compoem esta Sociedade, se reunirao em Assemblea Geral no seu Local No 265 Old Levee, quarta feira 21 de corrente mez as 4 1/2 horas da tarde, para se tratar de proximo Aniversario; e de inaugurar a Nova Tumba.
Se espera que todos os membros compareçam.
Por ordem do Sr. Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
N. O., 19 de setembro 1859.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRA.
Une assemblée générale de cette Société aura lieu dans la salle, No 265, rue de la Vieille Levée, MERCREDI PROCHAIN, 21 du courant, à 4 1/2 heures P. M. afin de faire les préparatifs pour célébrer l'anniversaire de la Société et inaugurer la nouvelle tombe. Les membres sont instamment priés d'être ponctuels.
Par ordre du Président.
ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

GIQUEL & JAMISON, 16 et 18, rue de Chartres.
REÇOIVENT par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, [illegible]
GIQUEL & JAMISON.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS.
F. MALARD & Co.
Encoignure Canal et Vieille Levée.
[illegible]
F. MALARD & Co.

Habillements d'Habitations!
F. MALARD & Co
Encoignure Canal et Vieille Levée.
[illegible]

Tapis nouveaux.
J. D. DAMERON & Co, No 134, rue du Canal.
ONT reçu un grand assortiment [illegible]
—ÉTOFFES POUR RIDEAUX—
—STORES ET CORNICHES—
—TOILES CIRÉES—
[illegible]

MARCHANDISES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.
Nouveautés de saison.
DEBALLAGE.
250 Colis reçus par les derniers arrivages [illegible]
J. LEVOIS, rue Bourbon, près Canal.

Infirmerie du Dr Beard,
POUR LES YEUX,
Nos 124 et 126, rue Lafayette
[illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

LE MONITEUR DE LA FLOTTE,
Journal universel de commerce, de marine et de politique.
[illegible]

Balances de Fairbanks, aux prix de New-York.
[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Bureau No 111, rue du Canal.
[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

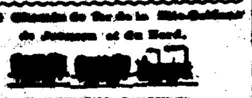

CHANGEMENT D'HEURES.

Les dommages qu'avait occasionnés la crevasse ayant été réparés, les bateaux à vapeur qui transportaient les passagers sur le Lac Pontchartrain ont cessé leurs voyages. A partir de samedi, 17 septembre 1859, les convois de passagers partiront du dépôt de la Compagnie, au coin des rues Calliope et Magnolia, [illegible]

Prix du passage. [illegible]

HUILE DE GRAINES DE COTON.
LES soussignés, seuls agents de BIENVILLE COTTON SEED OIL MANUFACTORY DE MM. F. MARTIN & Co, [illegible]
BLANCHE & GIRAUD, No 41, Vieille Levée.
[illegible]
Assomption, 27 août 1859. [illegible]
Signé: VENANT ESNERT.
[illegible]

Restaurant de l'Océan.
AU COIN DES RUES CHARTRES ET MADISON.

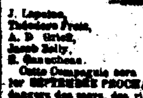

Ces BOULOT a l'honneur de prévenir le public [illegible]

Compagnie d'Assurance du Pélican, de la Louisiane.
Bureau No 38, rue du Camp.
[illegible]

Avis. J'ai constitué MM. Augustin & Thibaut les seuls agents [illegible]

Changement de Domicile.
A. H. DUPILHO,
FABRICANT DE COUTELLERIE, D'INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, [illegible]

HOTEL DES BOUCHERS, *TENU PAR LA FAMILLE AZIG.*
[illegible]

A. B. STRAWBRIDGE & CO.
[illegible]

[illegible]

Nominations du parti Américain.
ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 1859.
[illegible]
SHERIFFS DES COURS.
[illegible]
COLLECTEURS DES TAXES D'ÉTAT.
[illegible]
ASSESSEURS DE L'ÉTAT.
[illegible]
JUSTICES DE PAIX.
[illegible]
CONSTABLES.
[illegible]

CANDIDATS.

PAUL E. LAMBERT? Candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District. L'élection a lieu le 7 novembre 1859.

OSCAR DONNET, Candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District. Élection le 7 novembre prochain.

Assesseur d'État. [illegible] FRANCIS TOWNER.

E. R. SCHLUTIUS, Candidat à la place de Constable du Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 7 novembre 1859.

Candidat pour le Congrès. Nous sommes autorisés à annoncer M. LAWRENCE D. NICHOLLS comme candidat pour représenter au Congrès le Deuxième District de la Louisiane.

CHAMPAGNE, BORDEAUX, BOURGOGNE ET VINS DU RHIN.
NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos clients et au public en général, [illegible]
EUGÈNE CLICQUOT, REIMS, [illegible]
E. R. PEPIN & Co.

Demande de pension et de chambre. [illegible]

Avis positif.—Vente obligatoire. LAZARE & LEVASSEUR. [illegible]

Nouveau magasin de draps, casimirs, marinos, coutils, POUR TAILLEURS, &c. &c. [illegible] LAZARE & LEVASSEUR.

GRAINES DE SEIGLE—[illegible] F A GONZALES & Co.
FOIN—[illegible] F A GONZALES & Co.
MAÏS—[illegible] F A GONZALES & Co.
AVOINE—[illegible] F A GONZALES & Co.
SON—[illegible] F A GONZALES & Co.
BLÉ—[illegible]

MAILLOT & SON, [illegible]

SARDINES—[illegible]

HOTEL St LOUIS. [illegible]

Demande d'associé. [illegible]

Demande de Cuisinière. [illegible]

Demande de cuisinière. [illegible]

DEMANDE D'UN TENEUR DE LIVRES. [illegible]

On demande [illegible]

Demande d'emploi. [illegible]

Bureau de prêts et de dépôts, de la Louisiane. No 70, rue St-Charles. [illegible]

Changement de Domicile. [illegible] J. HART.

CHAMPAGNE, [illegible]

Changement de magasin. A. F. VALLS. [illegible]

Institution de Mme Parent, POUR LES DEMOISELLES. [illegible]

Nouveau Directory de Gardner pour 1860. [illegible]

VENTES A L'ENCAN

VENTE A CRÉDIT.
Linge fait, Chapeaux et Chaussures.
PAR E. ROGER & Co.
JEUDI, 22 septembre, [illegible]

Bal à Bénéfice, [illegible]

Pensionnat et Externat De Mmes Chegaray et d'Hervilly, Pour les jeunes filles. No 1600, Logan Square, Vine street, Philadelphie.
MADAME CHEGARAY [illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT DE DEMOISELLES. INSTITUTION STE-ANNE. [illegible]

MAISON E. GUITTARD, Encoignure Ste-Anne et Royale. Grand bon marché!! [illegible]

MERCHANTS HOTEL. [illegible]

Avis. D. DELCROIX, [illegible]

FROMAGE DE GRUYÈRE. [illegible]

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES ET ESCLAVES. [illegible] McCERREN, LANDRY & CO.

Avis de Société. [illegible]

Notice. [illegible]

Avis de Société. [illegible] WILLIAM CRUZAT. WM HENRY WILSON.

AVIS. [illegible]

DROUET & GANUCHEAU, [illegible]

McCerren, Landry & Co. [illegible]

A. CASSARD & Co. [illegible]

Changement de Local. [illegible]

Librairie française. CHANGEMENT DE DOMICILE. [illegible]

[illegible]